

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT RUE DU COLONEL SOUHAIT DURANT DES TRAVAUX DE  
REFECTION DE TROTTOIR**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : À compter du lundi 7 août 2017 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux de réfection de trottoir,

- le stationnement et la circulation seront interdits rue du Colonel Souhait sauf riverains.  
- le stationnement et la circulation pourront être modifiés en fonction des nécessités du chantier.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place par les Services techniques de la Ville.

**Article 3** : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 7 août 2017



Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint

**Bruno TOUSSAINT**

David VALENCE